



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU 07 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. LOREAU Samuel ;
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
M. PARIS Jean-Paul a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard ;
M. PERRAULT Sylvain absent excusé.

Secrétaire de séance : Mme Estelle PELLETIER

Nombre de conseillers en exercice.....	28
Nombre de conseillers présents.....	24
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

2025-04-12 / Effacement rue de la Libération et rue de l'Oudon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Les réseaux d'assainissement – compétence relevant de la CCVHA – d'une partie des rues d'Andigné est unitaire, agréant au sein d'une seule conduite les eaux pluviales et l'assainissement collectif.

Une action de séparation pour les rues de l'Oudon, de la Libération, de la Chapelle des Vignes et du lotissement des Tailles est inscrite au plan d'investissement 2023-2028. Ces travaux, qui devaient commencer dans le second semestre 2025, vont finalement démarrer dès le mois d'avril.

Il était envisagé qu'ils soient suivis d'une action d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et télécoms de la rue de la Libération et de la rue de l'Oudon, pour engager ensuite une opération d'aménagement de sécurité de la première.

Au regard de l'avancée du planning, et afin que les travaux entre les différentes phases puissent s'enchaîner sans trop de latence entre eux, il est nécessaire de missionner le SIEMML dès à présent pour lancer les études d'effacement.

Le montant total de l'effacement est estimé à 266 387 €, et la commune aurait à prendre à sa charge 103 992 €. Ces montants n'intègrent pas l'effacement de la ligne HTA, dont l'estimation est en cours d'évaluation par Enedis, et qui pourrait avoir des impacts sur l'effacement globale de la zone, même si le choix est fait de conserver l'aérien sur ce point.

Où le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le projet d'effacement des DP, EP et Telecom pour les rues de la Libération et de l'Oudon, pour un montant estimé de 266 387 € HT,
- **D'approuver** la participation communale prévisionnelle d'un montant de 103 992 € HT,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 07 avril 2025.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Estelle PELLETIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :

RUES DE LA LIBERATION ET DE L'OUDON

Nature des travaux	Qté	U	P.U	Montant estimatif	Observations
--------------------	-----	---	-----	-------------------	--------------

I - MAITRISE D'OUVRAGE SIEML

a) Effacement réseau DP (N° 176.20.09.01) RUES DE LA LIBERATION ET DE L'OUDON

Etudes	1	U	5 000,00 €	5 000,00 €	
DEPOSE RESEAU AERIEN FILS NUS	170	ML	45,00 €	7 650,00 €	
DEPOSE RESEAU AERIEN TORSADA	165	ML	45,00 €	7 425,00 €	
TERRASSEMENT ET REMBLAIEMENT	420	ML	70,00 €	29 400,00 €	
RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAINE	420	ML	109,00 €	45 780,00 €	Non prise en compte de l'HTA
REFECTION	420	ML	42,00 €	17 640,00 €	
HABITATIONS à REPENDRE	15	U	2 057,00 €	30 855,00 €	
SUPPORT d'ARRET	1	U	2 420,00 €	2 420,00 €	
Complément 1	1	U	7 000,00 €	7 000,00 €	Actualisation prévisionnelle
<i>Sous Total HT</i>				153 170,00 €	

Montant de la participation (20.00%)

30 634,00 €

b) Eclairage public (N° 176.20.09.02) RUES DE LA LIBERATION ET DE L'OUDON

DEPOSE AERIEN	345	ML	36,50 €	12 592,50 €	
CABLAGE	345	ML	33,00 €	11 385,00 €	
FOURNITURE ET POSE MATERIELS	12	U	2 783,00 €	33 396,00 €	
PRISES GUIRLANDES	6	U	363,00 €	2 178,00 €	
Complément 1	1	U	2 950,00 €	2 950,00 €	Actualisation prévisionnelle
<i>Sous Total HT</i>				62 501,50 €	

Montant de la participation (20.00%)

12 500,30 €

c) Génie civil Télécom (N° 176.20.09.03) RUES DE LA LIBERATION ET DE L'OUDON

TERRASSEMENT ET REMBLAIEMENT GENIE CIVIL TELECOM. RESEAU	345	ML	55,00 €	18 975,00 €	
GENIE CIVIL TELECOM. RESEAU (hors câblage)	345	ML	43,00 €	14 835,00 €	
REFECTION GENIE CIVIL TELECOM.	345	ML	42,00 €	14 490,00 €	
Complément 1	1	U	2 415,00 €	2 415,00 €	Actualisation prévisionnelle
<i>Sous Total HT</i>				50 715,00 €	

TVA 20% sur participation :

10 143,00 €

Total TTC estimatif des travaux à prendre en compte :

60 858,00 €

Total HT estimatif des travaux	Arrondi à	266 387,00 €	
Total estimatif des travaux à prendre en compte	Arrondi à	103 992,00 €	